



Humiliation publique préméditée

Par **bachelard**, le **13/02/2010** à **16:38**

Lors du 31 décembre ,que j'ai passé dans une salle des fêtes avec une amie et de nombreuses autres personnes, j'ai été victime d'une humiliation publique qui avait été programmé par les organisateur de la soirée et semble t il aussi par mon ancien compagnon présent ce soir là.

Suite à cette humiliation je suis allé lui demander des explications, il a été odieux et cruel et je lui a alors renverser un verre sur la tête. Il m'a alors saisi par le cou d'une seule main, m'a trainé derriere le bar , m'a renverser un liquide sur la tête tout en me maintenant violement avec sa main autour de mon coup et m'a ensuite jeté dehors.

Cet incident à provoqué un état dépressif réactionnel et une semaine d'arrêt maladie.

Aujourd'hui j'en souffre encore beaucoup car je suis amené à croiser les personnes ayant organiser cette "blague" et cela me rend malade à chaque fois.

J'ai tanté à de nombreuses reprises d'obtenir des explications et des excuses de mon ancien compagnons (pas des autres personnes car je n'ose même plus les regarder que je les croise) mais il ne voit pas de raison de s'excuser et continu encore à parler de cette humiliation en n'en riant avec ses amis toujours en publique biensur.

J'aimerais savoir si il existe un recours ou une plainte pénale ou civile pour ce genre de cas car malgré tous mes efforts pour faire comprendre à quelle point cette humiliation à eu des conséquences néfastes ses peronnes ne semblent pas se rendre compte de risque de tels comportements.

Je vous remercie d'avance de votre réponse.